

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement *Blc*

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Téléphone :

Télécopie :
24 32 57

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par

N°2012-7662/DENV

Nouméa, le 02 MAR. 2012

Le Directeur,

à

Monsieur Jean Lèques
Maire de la commune de Nouméa
BP K1
98849 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - affichage légal
Référence : dossier de déclaration reçu le 13 décembre 2011, complété le 13 février 2012
Pièces jointes : - 1 copie de récépissé de déclaration
- 1 copie des délibérations de prescriptions générales

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n° 2012-7639/DENV du 29 février 2012 délivré à la société STAR Pacifique concernant l'exploitation d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur au 11 rue Pelatan, zone industrielle de Ducos à Nouméa.

En application de l'article 414 – 5 du code de l'environnement de la province Sud, je vous prie de bien vouloir afficher à la mairie la copie de ce récépissé pendant une durée minimum d'un mois, avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place le texte des règles générales et des prescriptions techniques.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre le procès-verbal d'accomplissement de cette formalité à l'attention du président de l'assemblée de la province Sud, à la direction de l'environnement – service de la prévention des pollutions et des risques - bureau de l'environnement industriel et des installations classées pour la protection de l'environnement – BP 3718 - 98846 Nouméa Cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jacques FOURMY

